



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2016.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT ; Jean-Yves BOUCHUT ; Pascale PIECHON ; Jean-Paul THORAL ; Christèle CROZIER ; Michel JOYAUX ; Andrée ZUPPETTI ; Sylvianne MARDUEL ; Bernard BERTHOLON ; Eric CARRA ; Valérie SALIGNAT ; Audrey STANIS

Secrétaire : Jean-Yves BOUCHUT

Absents excusés : François ISOREZ ; Christiane JUGNET donne pouvoir à Valérie SALIGNAT

Absent : Franck GREGOIRE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016
- Décision modificative n°3
- Demande de subvention à la DRAC pour la rénovation de la cloche classée au titre des monuments historiques
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 NOVEMBRE 2016

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 28 novembre 2016 à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire expose que les crédits votés par le conseil municipal pour l'acquisition et les travaux de rénovation du café de la place n'ont pas pu être engagés avant la fin de l'année 2016.

Il expose que des travaux de mise en accessibilité de la mairie et de rénovation de la mairie et des logements de la placette avaient été programmés pour les prochaines années. Afin de disposer des estimations de travaux au moment de l'élaboration du budget primitif 2017, il propose de transférer



une partie des crédits ouverts pour l'acquisition et de travaux du café de la place vers deux nouvelles opérations : travaux de la mairie ; travaux des logements de la placette.

Il expose également la nécessité de constater certaines charges et recettes supplémentaires en fin d'année en section de fonctionnement.

Il propose la décision modificative suivante:

Section d'investissement :

Compte	Opération	Dépenses	
		Augmentation des crédits	Diminution des crédits
202		100,00 €	
21311	255 – Travaux de la mairie	10 000,00 €	
2138	256 – Travaux des logements de la placette	10 000,00 €	
2313	252 – Café de la place		20 100,00 €
TOTAL		20 100,00 €	20 100,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Désignation	Augmentation des crédits	Compte	Désignation	Augmentation des crédits
611	Contrats de prestations de service	2 250,00 €	6419	Remboursements sur rémunération du personnel	700,00 €
615221	Entretien et réparation des bâtiments publics	2 500,00 €	70311	Concessions dans les cimetières	1 200,00 €
61551	Matériel roulant	7 250,00 €	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 100,00 €
6168	Autres primes d'assurances	4 200,00 €	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	9 800,00 €
6226	Honoraires	3 500,00 €	74121	Dotations de solidarité rurale	3 300,00 €
62876	GFP de rattachement	1 200,00 €	7788	Produits exceptionnels divers	5 800,00 €
6456	Versement au FNC du SFT	1 000,00 €			
TOTAL		21 900,00 €	TOTAL		21 900,00 €



Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

AUTORISE les virements de crédits proposés.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LA RENOVATION DE LA CLOCHE CLASSEE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire expose que le diagnostic de l'église qui a été effectué a mis en avant la dégradation des cloches : elles sont en mauvais état et risquent de se fêler.

Il expose les devis proposés par la société Paccard pour le renouvellement des battants et des ensembles de transmission d'un montant de 2 988,29 € TTC pour deux cloches et de 1 687,14 € TTC pour la cloche classée au titre des monuments historiques.

Il expose la possibilité pour le conseil municipal de solliciter une subvention de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) pour la rénovation de la cloche classée au titre des monuments historiques.

Il propose au conseil municipal d'approuver les devis de la société Paccard et de l'autoriser à solliciter une subvention de la DRAC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE les devis de la société Paccard ;

SOLLICITE une subvention de la DRAC pour la rénovation de la cloche classée au titre des monuments historiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention et signer tout document y afférent ;

DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget 2017.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Café de la place

Monsieur le Maire expose que le projet de reprise du fonds de commerce du café de la place par la mairie risque de ne pas se réaliser. L'exploitant du café a pris rendez-vous avec Monsieur le Maire le samedi 10 décembre. Au cours de cet entretien, il a expliqué qu'il signait un compromis de vente avec Monsieur Bricage, malgré l'absence de certaines pièces, notamment les comptes de l'année 2015. L'échéance de vente à Monsieur Bricage est fixée au 31 mars 2017.

Il conviendrait toutefois de conserver des crédits budgétaires prévus au budget au cas où cette vente ne serait pas conclue et que la mairie puisse se porter acquéreur du fonds.



Communication

Horizons 2017 : la première relecture est en cours. Un nouveau bon à tirer devrait être envoyé en fin de semaine pour une seconde relecture pendant les vacances.

Enfance – Jeunesse

Christèle CROZIER expose que la COPAMO a décidé d'étendre la délégation de service public à la SPL à la compétence jeunesse en plus de la compétence enfance. La SPL gèrera donc les compétences liées aux jeunes de 4 à 17 ans.

Pascale PIECHON expose que la CAF modifie les conditions d'octroi et d'utilisation des bons vacances. Les parents pouvant bénéficier de ces bons pour les vacances de leurs enfants n'auront plus à faire l'avance du montant de l'aide. Les bons sont plafonnés à 15 jours par an et par enfant.

Le skatepark devrait être installé courant janvier 2017.

Bâtiments

Jean-Yves BOUCHUT expose que la société Charroin est intervenue sur les toitures des bâtiments publics ayant été dégradés suite au vent du 20 au 22 novembre 2016. Elle confirme l'urgence de la programmation des travaux de réfection de la toiture de l'église.

La chape de l'ancienne poste sera coulée le jeudi 22 décembre.

Agriculture

Christèle CROZIER expose les conclusions d'un bilan sur les installations et transmissions d'exploitations agricoles sur la COPAMO. Le bilan est positif avec 20 exploitants aidés sur les 37 recensés sur le territoire du SOL.

Eric CARRA expose que la commission agriculture va organiser, le lundi 13 février 2017, avec l'aide de la COPAMO, une réunion d'échange avec les agriculteurs du territoire de Rontalon visant à définir les pratiques permettant de limiter certaines difficultés ayant pu être observées, notamment suite à des épisodes d'intempéries importantes.

QUESTIONS DIVERSES

Grippe aviaire

Monsieur le Maire expose que le Préfet demande à ce que soient recensés les élevages non commerciaux d'oiseaux afin qu'ils puissent être informés des règles à suivre du fait des risques de transmission de la grippe aviaire par des oiseaux sauvages.

Les personnes détenant des volailles ou oiseaux doivent mettre en place les mesures suivantes :

- Confiner les oiseaux ou mettre en place des filets de protections sur les basses-cours
- Surveiller quotidiennement les animaux
- Protéger le stock d'aliments des oiseaux sauvages



- Aucune volaille ne doit entrer en contact direct ou avoir accès aux oiseaux sauvages ou aux volailles d'un élevage professionnel
- Protéger la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination
- Nettoyer régulièrement les bâtiments et matériels utilisés sans utiliser d'eau de mare, de ruisseau ou de pluie pour cela.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h30.